



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 11 septembre 2020
Date d'affichage : le 11 septembre 2020

Le dix-sept septembre deux mille vingt, sur convocation en date du 11 septembre 2020, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle de la Vallée sous la présidence de Monsieur Guillard Michel, Maire

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Edern Picault, Céline Champenois, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Elodie Sabathier, Sophie Maure, Daphnée Blay

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Michel Guillard
Henriette Legal a donné pouvoir à Soizic Leroux
Marc Guillot a donné pouvoir à Christelle Ardouin
Emmanuel Lemercier a donné pouvoir à Elodie Sabathier

Absent : Guillaume Lafaye

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

OBJET : 2020/60 - Voirie - dénomination d'une impasse dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement

Un particulier a déposé un projet d'aménagement d'un lotissement de 5 maisons à Bellevue, dénommé « Le Hameau des Lilas ». Conformément au PLU actuel, le projet prévoit la création d'une voie avec une placette de retournement qui dessert les différentes habitations.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal dénomme toute nouvelle voirie présente sur la commune. Il est proposé la dénomination « Impasse des Lilas » pour cette voie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la dénomination « Impasse des Lilas » pour la voie créée au sein du lotissement et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 22 septembre 2020

Le Maire,
Michel Guillard



